

La séance démarre selon la convocation à 20h05 à la salle d'étude près du réfectoire du collège de l'Ochette.

Le conseil d'établissement de l'AIMSLE est composé des membres présents dans le tableau ci-dessous.

| Représentants des autorités communales | | | | | |
|---|-----------|--|-----------------------|------------------------------------|----------|
| Gonus | Christine | AIMSLE | Conseil intercommunal | christine.gonus@varoenergy.com | Présente |
| Présidente du conseil d'établissement | | | | | |
| Egli-Anthonioz | Nicole | AIMSLE | Conseil intercommunal | eglianthonioz@gmail.com | Excusée |
| Vice-présidente du conseil d'établissement | | | | | |
| Seitenfus | Laetitia | AIMSLE | Conseil intercommunal | laetitia.seitenfus@gmail.com | Présente |
| Secrétaire du conseil d'établissement 2023 – 2025 | | | | | |
| Gauthey | Yannick | AIMSLE | Comité de direction | yannick.gauthey@aismle.ch | Présent |
| Secrétaire du conseil d'établissement 2022 – 2024 - 2026 | | | | | |
| Représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement scolaire (EPMLE et ESMLE) | | | | | |
| Streit | Cécile | EPMLE | Enseignante | cecile.streit@edu-vd.ch | Présente |
| Zysset | Sophie | EPMLE | Directrice | sophie.zysset@vd.ch | Présente |
| Ribet | Rachel | ESMLE | Enseignante | rachel.ribet@edu-vd.ch | Présente |
| Moulet | David | EPMLE | Directeur | david.moulet@vd.ch | Présent |
| Représentants des parents des enfants scolarisés à l'EPMLE et à l'ESMLE | | | | | |
| Ismaili | Shqipe | Lucens | | Bunjamin_ch@hotmail.com | Présente |
| Habegger | Etienne | Moudon | | etiennehabegger@bluewin.ch | Présent |
| Ombelli | Céline | Moudon | | combelli@hotmail.com | Présente |
| Potenza | Daniela | Lucens | | daniela.potenza@bluewin.ch | Présente |
| Représentants des milieux et des organisations présents dans le cercle AISMLE et concernés par la vie de l'établissement scolaire | | | | | |
| Grandjean | Michelle | Présidente APE, Lucens, Moudon et environ | | lucens@ape-vaud.ch | Présente |
| Baroni | Vincent | Conservatoire de la Broye | | info@conservatoiredesregions.ch | Présente |
| Delbrouck | Philippe | Directeur Fondation Cherpillod | | p.delbrouck@fondationcherpillod.ch | Présent |
| Mayor | Sylvain | Remplace C. Aellen Handball Club Moudon | | info@moudon-handball.ch | Excusé |

1 – Adoption du PV de séance du 06.10.2022

Mme Potenza introduit Mme Shqipe Ismaili et nous lui souhaitons la bienvenue. Nous profitons d'un tour de table de présentations.

Ordre du jour accepté l'unanimité

Le PV est approuvé, 1 abstention

2 – Courrier

Pas reçu de de courrier postal.

2 courriels sont parvenus à la Présidente :

- Un courriel de Mme Zysset → Point 3 EPMLE
- Un courriel de Mme Seitenfus (ateliers écrans pour les élèves) → Point 5

3 – Points EPMLE

Courriel de Madame Zysset concernant le financement des camps et sorties scolaires. Elle nous explique qu'actuellement les camps et les sorties scolaires (activité patinoire, etc.) sont financés essentiellement par l'AIMSLE (pour les camps, les parents

paient un % pour les repas). Elle a eu l'information de solliciter le Conseil d'Établissement. Et elle ajoute que les camps de ski par exemple sont très onéreux (environ 8000.- pour un camp de ski à savoir 380.- par élève) et sont aussi très attendus par le corps enseignant et les élèves. Le camp de ski est organisé en 7P (8-9 classes sur les 3 sites). Auparavant les parents avaient 200.- à charge du camp.

Pour les camps les enseignants et enfants très motivés organisent des ventes de pâtisseries pour participer au financement du camp.

Mme Potenza propose que les pâtisseries soient vendues au marché de Lucens le samedi. Mais, légalement le week-end les enfants ne sont pas censés être sollicités, la direction est responsable.

Il ne reste pas moins que, selon Mme Zysset, cette pratique est vouée à disparaître car elle s'autoalimente (le serpent qui se mord la queue : les parents qui font pâtisserie et les achètent) et que la loi interdit de solliciter les élèves lors des jours de congé.

Madame Zysset profitait de cette séance pour pêcher de bonnes idées d'activités pouvant gonfler l'enveloppe dévolue aux camps. Elle cite le canton de Fribourg où des activités comme loto et tombola sont organisés. Plusieurs personnes présentes avancent que les activités comme le loto ou la tombola ont été désertées à Moudon car elles étaient trop souvent déficitaires.

M. Gauthey nous éclaire sur le fait qu'actuellement l'école n'a plus de gestion financière à faire, mais c'est à l'AISMLE de le faire.

Mme Zysset relate qu'il est devenu très compliqué de monter les camps (budget, accompagnement bénévole, une personne qui fasse la cuisine, etc.) et qu'il s'agit de toute une infrastructure. Les enseignants doivent également réaliser un budget en amont, ce qui devient très lourd en termes de travail. Et il faut compter aussi les charges incompressibles comme transports, nourriture, matériel de ski, etc. Le matériel de ski en primaire est payé par l'AISMLE (90% des élèves) à raison de 45.- /élève. Au secondaire le matériel est à la charge des parents via un système de prêt organisé par l'école. Jeunesse et sport finance une partie (subsidés) comme les frais des moniteurs/trices. En 7P ce sont les professeurs de sports qui organisent les camps.

M. Gauthey ajoute que l'extrait du casier judiciaire seront sollicités à l'avenir pour les accompagnements, coût à venir. Et il ajoute aussi que les activités annexes pour financer les camps ne seront jamais suffisantes. Les communes devront reconsidérer les budgets alloués aux camps/sorties. La volonté des écoles de maintenir les camps/sorties est forte. L'idéal serait donc une demande officielle écrite par le CE adressé à l'AISMLE qui viserait une augmentation du budget dédié au volet camps/sorties. Il faudrait donc établir un budget et connaître le fond de roulement standard, une estimation pour le primaire sera faite. Le secondaire est satisfait du subsidé actuel (ski = 9e, sports nautiques = 10e et voyage d'étude = 11e).

Les directions représentées par Mme Zysset et M. Moullet vont évaluer prochainement un budget pour l'année (années scolaire 2024/2025). Selon M. Gauthey il figurera dans le budget courant à l'AISMLE (si arrive avant l'été) ou sera intégré dans un budget complémentaire.

Concernant les pratiques de l'enseignant.e « banquier » des activités dédiées à sa classe, la gestion de l'argent par l'enseignant.e pose problème. M. Moullet a modifié cela au secondaire via la création d'un compte spécial via l'AISMLE. Le primaire a fait de même au 1^{er} janvier 2023.

4 – Retour de l'assemblée des parents du 16.11.22

Les membres du quart-parents font un retour sur l'assemblée des parents organisée le 16 novembre 2022. Ils indiquent que 6 parents étaient présents et ces derniers avaient des questions. De nombreuses questions ont pu trouver réponse, mais certaines nécessitaient l'éclairage des directions scolaires. Ci-dessous les questions/réponses manquantes. Je vous invite à vous référer au PV de l'assemblée (intranet CET) pour les questions restées en suspens. Vous trouverez leurs réponses manquantes ci-dessous (numéro de question) :

Q3

Les parents présents à l'Assemblée souhaitent connaître via des circulaires les spectacles scolaires (2x/an). Mme Zysset va voir avec le corps enseignant afin que les informations figurent dans le cahier de communication des petits degrés (1P à 4P). M. Moullet rapporte qu'en secondaire, les activités culturelles se feront dorénavant en classe avec un projet pédagogique spécifique et en groupes plus restreints (possibilité d'assister à un spectacle ou pièce de théâtre dans un 2^{ème} temps). Une circulaire adressée aux parents est prévue dans ces cas-là.

Q8

Le passage piéton pour la route de Martherenges n'est pas suffisamment sécurisé. Il s'agit là d'une compétence communale. M. Habegger pense amener cette problématique lors du prochain conseil communal de mars 2023.

Q9

Idem que Q8, se référer au conseil communal de Lucens.

Q10

Madame Zysset explique que cette formule (8 ans ensemble) est positive seulement lorsqu'entente il y a, mais devient problématique dès lors que l'ambiance de classe est négative. Le brassage des classes tous les 2 ans permet tout de même une continuité pédagogique, laquelle est bénéfique autant pour les enfants que pour le corps enseignant.

Q11

Un courrier est envoyé aux parents des futurs 1P la 2^{ème} semaine des vacances d'été avec l'attribution de l'enseignant.e. Les futurs 1P visitent la classe en juin précédent la rentrée scolaire ou la semaine avant la rentrée et les futurs 3P le font également. Il n'est pas possible de transmettre la liste de classe des élèves car la loi sur la protection des données entre en jeu. D'ailleurs, la pratique de la transmission des chaînes téléphoniques, qui se fait en général en début d'année scolaire, va s'arrêter pour la même raison (protection des données).

Q12

Il s'agit d'une volonté politique de fermer les classes des villages (dernières fermées à Brenles) et cela pour plusieurs raisons : les classes n'étaient pas aux normes, elles ne pouvaient pas profiter de toutes les infrastructures à disposition des écoles, etc.

Q13

Mme Zysset nous informe que le nombre d'enseignant.es portant le gilet orange a été revu à la hausse. Transmettre aux élèves en difficulté à la récréation de s'adresser à ces personnes spécifiquement. Les amis de la récréation (élèves de 7P en position de mentorat à la récréation, tournus) ont également été introduit sur les 3 sites (Fey, Ochette et Lucens). Ces élèves possèdent un gilet vert.

Q14

Mme Zysset affirme qu'il est possible, en cas de mauvais temps, d'aller sous le couvert à Lucens (au Fey également). L'espace extérieur (12m² par classe) est aux normes pour Lucens.

Q15

Il n'est malheureusement pas possible de décaler les récréations et ce dû aux nuisances sonores pour les élèves qui travailleraient en classe. Il ne reste pas moins que c'est un sujet qui a été beaucoup discuté à l'interne dans le but d'optimiser l'espace extérieur. Un courrier adressé aux parents sera prochainement envoyé afin de les informer sur les solutions envisagées à ce sujet (mise en place en principe après les relâches de février).

Q16 :

Mme Zysset nous rapporte que des réflexions sont en cours afin d'agrandir l'UAPE et la salle de réfectoire. Une solution (groupe de parents présents pour surveiller les enfants) avait vu le jour mais n'a pas été poursuivie car elle était difficile à gérer. Les bancs ont dû malheureusement être enlevés car ils subissaient trop de déprédations en fin de semaine. M. Gauthey propose de solliciter la commune pour ces questions de mobilier.

Q19

Au niveau légal le temps à disposition (60 min) est aux normes. Mme Streit relate que d'après ses observations et celles de ses collègues, les élèves ont le temps de manger avec 60 minutes à midi.

Q20

M. Moullet nous informe que Mme Brossard (actuellement en congé maternité) reprendra ce dossier à son retour (rénovation de l'abri à vélo). Des négociations avec la commune ont déjà eu lieu à ce sujet. Mme Streit déplore que lors de la Journée spéciale « Tous à vélo », peu d'élèves ont participé. A noter que lors de cette journée, une grande flexibilité est faite quant aux places réservées aux vélos pour les élèves et les enseignant.es. Le secondaire organise même un parking spécifique.

Q21

Concernant la cafétéria, des tables et des chaises ont été achetées tout dernièrement. Il n'est cependant pas possible d'installer des tables/chaises à l'extérieur pour les beaux jours car la déprédation du mobilier extérieur est trop importante et les nuisances sonores aussi (fenêtres de classes juste au-dessus). Depuis le nouvel aménagement de la cour (2022), différents lieux ont été pensé et créé pour s'asseoir confortablement avec son pic-nic.

Q23

Selon M. Moullet, il n'est pas d'actualité d'introduire un bus d'autant plus que la gare de Moudon est proche du secondaire (5 minutes à pied). Reste la problématique du trajet entre le domicile et la gare de Lucens qui est différente pour chaque élève.

Q24

Mme Zysset nous rapporte que le trajet et la visite concerneraient environ 10 classes sur le futur site ce qui impliquerait beaucoup d'élèves. Les trajets d'un site à l'autre pour cette visite sont très onéreux. De plus, il n'y a pas de plus-value quant à cette visite ponctuelle car il est difficile d'organiser une activité pour autant d'élèves. Par contre, une séance d'information aura lieu pour présenter le secondaire laquelle est programmée le 20 mars 2023. A noter que parents ET élèves seront conviés.

Mme Zysset va fortement suggérer aux enseignant.es des 8P de Lucens de faire un crochet par le site secondaire lors d'activité de fin d'année telle que la piscine de Moudon. Mme Streit propose également que les parents accompagnent leur enfant pour leur faire découvrir le futur trajet et le futur site.

Mme Potenza demande s'il serait possible que les invitations aux Assemblées puissent être en couleur. Mme Zysset avance que pour des raisons de coûts (1250 photocopies en primaire) et de durabilité, ce n'est pas envisageable.

Une fois le pv validé, les parents présents à l'Assemblée du 16 novembre dernier et toute personne intéressée, pourra avoir accès à ce dernier.

5 – Propositions d'utilisation du budget du CE

Mme Seitenfus rappelle que lors de la dernière séance du 6.10.22, la thématique du harcèlement avait été proposée pour une future conférence. La lutte contre le harcèlement (scolaire, cyberharcèlement, etc.) est un objectif visé par le département de l'instruction publique.

Mme Seitenfus déplore la faible mobilisation des parents présents lors de la conférence du 29 novembre dernier (une vingtaine de parents + une dizaine de représentant.es). Il s'agissait surtout de parents déjà concernés par la thématique. Trois enfants d'environ 10 ans étaient également présents et ils étaient très participatifs.

Sachant que le pourcentage d'enfant de 10 ans possédant un téléphone portable est très élevé et sachant qu'il est difficile de toucher les parents les plus concernées : serait-il envisageable de proposer un atelier de sensibilisation aux écrans aux élèves de 7P ?

M. Delbrouck constate dans sa pratique (fondation Cherpillod) les lacunes existantes chez les adolescent.es (grande naïveté et manque de critique sur ce qui est véhiculé sur les réseaux digitaux). Des ateliers à l'attention des élèves pourraient ainsi concilier les thématiques de harcèlement et d'utilisation abusive des écrans.

Il demande s'il est possible de transférer le budget d'une année à l'autre. Mme Gonus répond par la négative.

Mme Zysset et M. Moullet rapportent que les ateliers de prévention sont animés par Action Innocence et ont lieu en 9^{ème} et M. Moullet a reçu des retours positifs quant à ces sessions. Action Innocence est en effet spécialisé dans les domaines des écrans et du cyberharcèlement est également agréé par la DGEO.

Mme Seitenfus se propose de contacter Action Innocence afin voir s'ils ont des disponibilités pour l'automne 2023. Il s'agirait d'avoir un devis pour des ateliers de sensibilisation pour les 7P (8-9 classes sur les 3 sites, 1h30 par session d'intervention). Sachant qu'Action Innocence est très sollicité, nous pourrions voir dans un 2^{ème} temps avec des associations similaires seraient disponibles. L'intervenante de la conférence, Mme Amberg, serait disposée et intéressée à animer des ateliers. M. Moullet rapporte que la DGEO doit avoir donner son aval pour des interventions dans les écoles. Si tel n'est pas le cas, une demande peut être faite à leur commission et une validation de leur part devra ensuite avoir lieu (via observation d'un atelier).

Le CET vote quant à la proposition d'attribuer le budget 2023 (1000.-) à des ateliers de sensibilisation pour les 7 (8 à 9 classes, 1h30 d'atelier par classe). Le CE vote à l'unanimité.

Mme Streit nous informe que la prise en charge de toute forme d'intimidation (groupe PIKAS, méthode de préoccupation partagée) est en place au primaire et que cette information figurera dans le futur memento. Au secondaire, une boîte mail a été créée à l'attention des élèves victimes d'harcèlement/intimidation.

Concernant les ateliers de sensibilisation adressés aux 7P, Mme Zysset et M. Moullet transmettent le nom de l'unité PSPS qui pourrait être sollicité pour compléter le budget du CET. Une demande formelle devra leur être adressée et la subvention est d'environ 10.- par élève (9 classes de 20 élèves X 10.- = 1800.-).

Mme Seitenfus demande si ces ateliers pourraient être pérennisés. Mme Gonus rappelle que le budget du CET existe pour faire découvrir d'autres thématiques susceptibles d'intéresser les parents et qu'il ne pourra pas être dévolu à ces ateliers sur le long terme. M. Gauthey transmet qu'en cas de succès rencontré, une demande d'augmentation du budget peut être sollicitée par le CET. Si tel était le cas, un retour qualitatif des ateliers seraient le bienvenu selon Mme Seitenfus (quid d'un petit questionnaire à l'attention des élèves/enseignant.es).

6 – Divers et propositions individuelles

Proposition individuelle de Mme Seitenfus : mise en place d'atelier de sensibilisation pour les 7 P ?

Le point a été traité au point 5.

7 – Date de la prochaine séance

La date retenue est le 27 avril 2023 dans la salle attenante au réfectoire de la Nouvelle Ochette.

La séance est levée à 21h51, tous les points ayant été discutés.

La Présidente

La Secrétaire

Christine Gonus

Laetitia Seitenfus